



2024

RAPPORT

ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

.....
Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay



SOMMAIRE

La Communauté de Communes	3
Le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)	4-5-6
La collecte	7-8
Le traitement	9-10
Les évolutions depuis 2017	11
Les indicateurs financiers	12-13
La plateforme de compostage	14
Prévention & Réduction des déchets (compostage/ sensibilisation) ..	15-16
PLPDMA	17
Animations de proximité	18
Les réalisations 2024 et les perspectives 2025	19

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



- Déchèterie
- Plateforme de compostage
- Centre de transfert
- Locaux du SPED

CHIFFRES CLÉS

POPULATION 2024

INSEE

23 783
HABITANTS

10 324
MÉNAGES



DGF

26 079
HABITANTS

SUPERFICIE
426,9 km²

HABITAT RURAL ET TOURISTIQUE

10 318
MAISONS
individuelles

2 233
RÉSIDENCES
secondaires



1 274
LOGEMENTS
vacants

LEXIQUE

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

CS : Collecte Sélective

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DV : Déchets Végétaux ou Verts

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Population DGF : Dotation Globale de Fonctionnement (population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravane))

Population Insee : ce chiffre prend en compte la population municipale des communes, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune

SPED : Service Public d'Élimination des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RSHV : Recyclable Sec Hors Verre

PAV : Point d'Apports Volontaires

LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (SPED)

Le SPED est un service public géré en régie par la CCPCP et doté d'un budget autonome.

LES MISSIONS

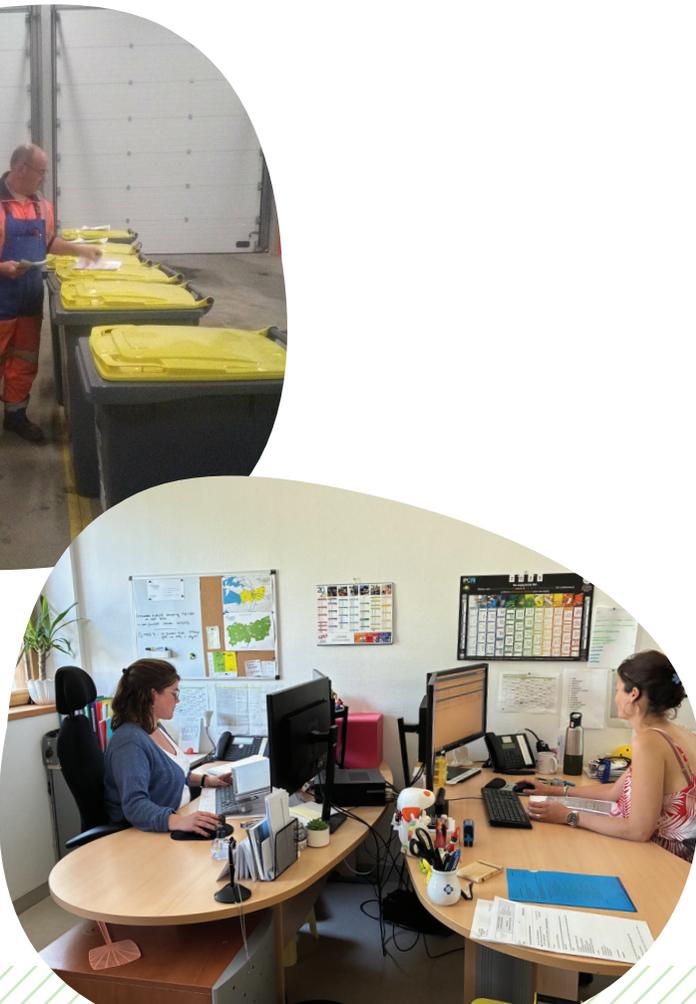
- › La **collecte** en porte-à-porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire **des ordures ménagères** résiduelles et leur traitement,
- › La **collecte** en porte-à-porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire **des emballages ménagers recyclables et papiers**, leur transfert, leur tri et leur conditionnement (centre de tri),
- › La **collecte** en point d'apport volontaire **du verre**,
- › La **collecte** en point d'apport volontaire des **textiles, linges et chaussures**,
- › La **gestion des déchèteries** communautaires (Châteaulin, Pleyben et Plonévez-Porzay),
- › La **distribution, récupération et maintenance des équipements** de pré-collecte (conteneurs à déchets) des habitants et des professionnels,
- › La **gestion technique, financière et administrative** du SPED.

3 PÔLES D'ACTIVITÉ

Pôle administration / Prévention

Pôle collecte

Pôle déchèteries



PÔLE ADMINISTRATION / PRÉVENTION

Service situé sur le site de Péren à Châteaulin

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS



1 VÉHICULE léger



1 UTILITAIRE



6 AGENTS

- › Une responsable de service
- › Un adjoint technique en charge de la section collecte
- › Deux agentes administratives en charge de l'accueil du SPED et de la REOM
- › Une agente chargée de mission biodéchets
- › Une ambassadrice du tri et de prévention

INFOS À RETENIR

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES :

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES SE FAIT **TOUS LES 15 JOURS**.

EMBALLAGES MÉNAGERS RÉSIDUELS :

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RÉSIDUELS SE FAIT **TOUS LES 15 JOURS** DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2024.

PÔLE COLLECTE

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS



5 BENNES de collecte des déchets
(collecte des ordures ménagères (OMR) et sélective (CS))



1 UTILITAIRE (SAV, livraison, maintenance)



1 GARAGE

+ **1** CENTRE de transfert
pour les recyclables
à Châteaulin



38 COLLECTES
sur 15 jours

- › 17 CS
- › 21 OMR



14 AGENTS

- › 1 responsable d'équipe / chauffeur
- › 3 ripeurs
- › 9 chauffeurs ripeurs
- › 1 polyvalent

LES JOURS OÙ LA COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE (JOURS FÉRIÉS) :

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte est alors décalée d'une journée.

LES BACS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS EN BORDURE DE ROUTE, LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE LA COLLECTE, LA POIGNÉE TOURNÉE VERS LA VOIE.

PÔLE DÉCHÈTERIE

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS :



1 PACKMAT (compactage des bennes)



3 DÉCHÈTERIES

- › Châteaulin (Péren)
- › Pleyben (Kozkéroù)
- › Plonévez-Porzay (Croix-Neuve)



5 AGENTS

- › 1 coordinateur/agent de déchèterie
- › 4 agents de déchèterie

INFOS À RETENIR

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES :

- **HORAIRES D'ÉTÉ** (1^{er} avril au 30 septembre) :
le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 18h
- **HORAIRES D'HIVER** (1^{er} octobre au 31 mars) :
le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 17h

PÉREN

ouvert tous les jours sauf jeudi et dimanche

CROIX-NEUVE

ouvert tous les jours sauf mardi et dimanche

KOZKÉROU

ouvert tous les jours sauf mardi, mercredi et dimanche

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



BATTERIES



BOIS TRAITÉ



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉBLAIS/GRAVATS



DEEE



PILES ET ACCUMULATEURS



DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES (DDM)



EMBALLAGES MÉNAGES



ENCOMBRANTS



HUILES DE FRITURES



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIERS



PAPIERS



PALETTES



PLÂTRES



PNEUS



RADIOGRAPHIES



TEXTILES



TOUT-VENANT INCINÉRABLES



TOUT-VENANT NON-INCINÉRABLES



VERRES



HUILES DE VIDANGES



VÉGÉTAUX

LES DÉCHETS NON-ACCEPTÉS



AMIANTE



BOUTEILLE DE GAZ



EXTINCTEURS

LA COLLECTE



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

En 2024,
6 280t
de déchets collectés
soit 286 kg/hab Insee
272 kg/hab Insee
248 kg/hab DGF

-4 %
par rapport
à 2023



ORDURES MÉNAGÈRES

3 837t

-8%

Par rapport
à 2023



VERRE

1245t

+5%



COLLECTE SÉLECTIVE

1398t

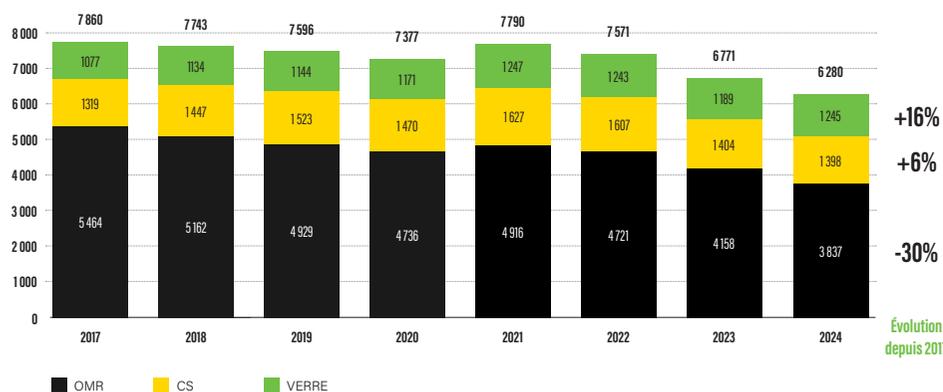
-2%

Pour **les OMR collectées** en portes-à-portes (en régie par le SPED) et via les points d'apports volontaires (prestation de service exécutée par SUEZ RV), nous constatons une diminution de 8% entre 2023 et 2024 dû à la réorganisation du Service Public d'Élimination des Déchets.

La collecte sélective des déchets est réalisée en porte-à-porte (en régie par le SPED) et via les points d'apports volontaires (prestation de service réalisée par TRANSPORT LE GOFF). Dans le premier cas, ils sont déposés au centre de transfert de Péren puis transportés, par un prestataire (SUEZ RV), au centre de tri. En 2024, nous notons une baisse des tonnages de 2% par rapport à 2023.

Concernant **le verre**, en 2024, nous notons une légère augmentation des tonnages de 5% par rapport à 2023. La collecte du verre est réalisée en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Elles sont au nombre de 142 et sont réparties sur l'ensemble du territoire. Ces colonnes sont actuellement collectées par un prestataire de service (TRANSPORT LE GOFF).

ÉVOLUTION DU TONNAGE ANNUEL DEPUIS 2017



En 2024,
12 760t
de déchets
dans les
déchèteries.

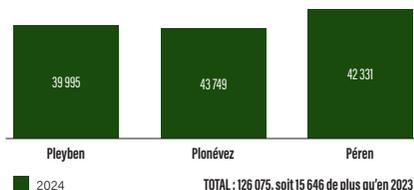
+21 %
par rapport
à 2023

La **déchèterie** est une installation aménagée, surveillée et clôturée où les usagers peuvent apporter certains matériaux qui ne sont pas collectés par le circuit de ramassage ordinaire des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, quantité ou nature, conformément au règlement de collecte en vigueur.

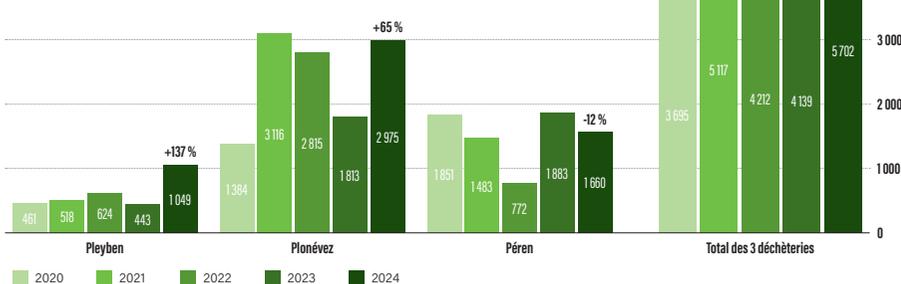
Ces déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications de l'agent de déchèterie doivent être suivis.

Sur le territoire de la CCPCP, nous avons 3 déchèteries gérées en régie pour la réception des déchets et la gestion des sites et en prestation de service pour le transport et le traitement des déchets.

NOMBRE DE VISITES PAR AN 3 DÉCHÈTERIES



RÉPARTITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX 2020 > 2024



COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

	TONNAGES ANNUELS								ÉVOLUTION 2023/2024	ÉVOLUTION depuis 2017
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Incinérables	706 t	830 t	856 t	821 t	779 t	652 t	631 t	660 t	+5 %	-7 %
Encombrants	1 054 t	873 t	771 t	646 t	725 t	645 t	655 t	568 t	-13 %	-46 %
Bois	735 t	537 t	940 t	543 t	985 t	884 t	834 t	1 000 t	+20 %	+36 %
Déchets inertes	1 141 t	1 205 t	1 111 t	1 190 t	2 440 t	2 323 t	2 192 t	2 639 t	+20 %	+131 %
Ferrailles	433 t	451 t	519 t	529 t	541 t	434 t	408 t	504 t	+24 %	+16 %
Cartons	113 t	137 t	194 t	183 t	137 t	161 t	165 t	234 t	+42 %	+107 %
Déchets verts	5 751 t	4 306 t	4 302 t	3 842 t	5 117 t	4 212 t	4 139 t	5 634 t	+37 %	-1 %
DDM	59 t	53 t	55 t	58 t	60 t	59 t	56 t	71 t	+27 %	+20 %
Batteries	10 t	6 t	3 t	9 t	10 t	8 t	8 t	10 t	+30 %	0 %
D3E	231 t	272 t	296 t	301 t	301 t	241 t	255 t	282 t	+11 %	+22 %
Écomaison	321 t	497 t	683 t	716 t	835 t	672 t	717 t	814 t	+14 %	+154 %
Pneus	19 t	16 t	18 t	18 t	15 t	8 t	18 t	19 t	+9 %	+4 %
Piles	3 t	3 t	3 t	5 t	4 t	4 t	4 t	5 t	+9 %	+35 %
Textiles		81 t	90 t	67 t	69 t	59 t	99 t	112 t	+13 %	+39 %
Huissieries						12 t	10 t	15 t	+43 %	+21 %
Plastiques durs						33 t	38 t	100 t	+163 %	+201 %
Plâtres								43 t		
Jouets								2 t		
ABJth								3 t		
ASL								13 t		
TOTAL	10 573 t	9 264 t	9 837 t	8 923 t	12 013 t	10 405 t	10 229 t	12 760 t	+25 %	+21 %

AUTRES DÉCHETS

Huiles alimentaires usagées					2 462 L	2 250 L	1 649 Kg	%	
Cartouches					587 Kg	428 Kg	562 Kg	%	
DASRI	1 750 L	1 950 L	3 462 L	3 164 L	176 Kg	218 Kg	211 Kg	136 Kg	%

	POPULATIONS MUNICIPALES								ÉVOLUTION 2023/2024	ÉVOLUTION depuis 2017
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Nbre. habitants	23 137	23 166	23 015	22 949	22 927	23 881	23 710	23 783	-1 %	+3 %
Ratio déchèterie (en Kg/Hab.)	457	400	427	389	524	436	431	537	19,59 %	+18 %

De nouvelles REP ont été mises en place en 2024, ce qui permet de développer les filières de recyclage pour les flux suivants : le plâtre, les jouets, les articles de Sport et de Loisirs (ASL), les Articles de Bricolages et Jardin Thermiques ou non (ABJth ou ABJ), le plastique dur. L'ensemble de ces déchets sont donc valorisés et ne sont plus enfouis.



DÉCHETS VERTS

5 684t

+25%



ENCOMBRANTS

568t

-13%



CARTONS

234t

+42%



MOBILIERS

814t

+14%

LE TRAITEMENT



Les OMR sont acheminées directement à l'usine de valorisation énergétique de Bric (29), gérée par le SIDEPAQ, pour y être incinérées.

Les déchets issus de la collecte sélective sont traités au centre de tri Triglaz qui est situé à Plouédern. Ils sont triés mécaniquement et manuellement par type de flux (papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques et emballages métal). Ils sont ensuite mis en balle pour faciliter le transport et envoyés vers leur filière respective de valorisation.

Une fois collecté, le verre est acheminé sur le site référencé de Saint-Gobain à Quimper (29) avant d'être transporté soit à l'usine de Châteaubernard (16) soit à celle de Rosay-Saint-Albain (02).

LE CENTRE DE TRI DE TRIGLAZ

Dans le cadre du renouvellement du marché public pour le traitement des déchets issus de la collecte sélective, l'entreprise SOTRAVAL a été retenue. Elle dispose d'un centre de tri qui est un outil industriel performant. Ce site est également une vitrine pédagogique, accessible à la visite et à la compréhension de tous.

Capacité

> outil dimensionné pour valoriser 35 000 tonnes de déchets par an

Date de mise en service

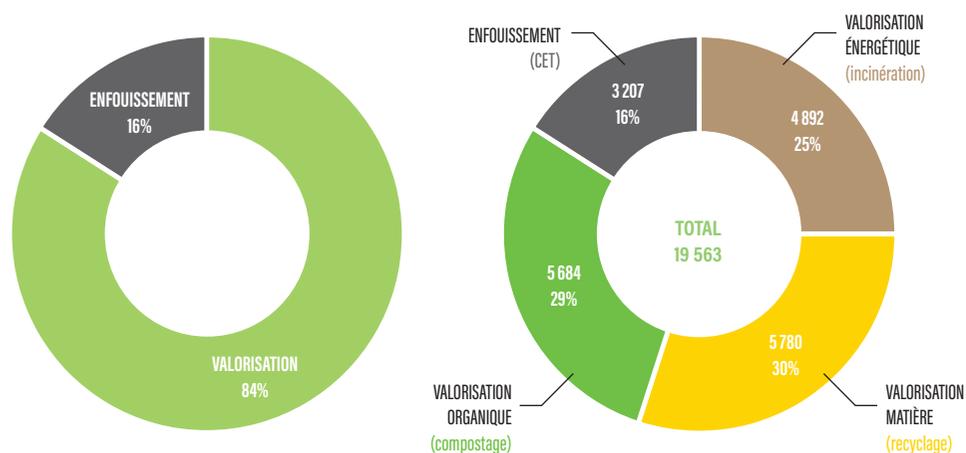
> depuis septembre 2013

Adresse

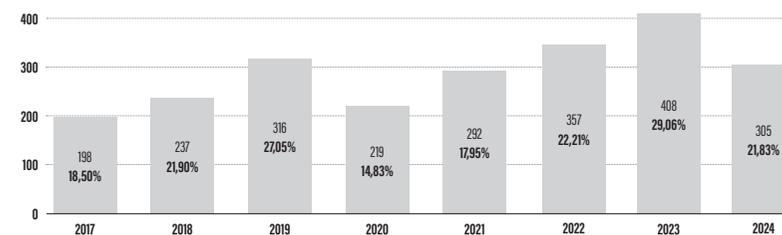
> 32/34 rue Tevenec - Leslourc'h
ZI Saint Eloi à Plouédern (29800)



TRAITEMENT DES DÉCHETS (en tonnes)



REFUS DE TRI (en tonnes)



VALORISATION MATIÈRE EN DÉCHÈTERIE (RECYCLAGE), 2024

	Tonnages	Repreneurs
Bois B	910 t	GENDRON (49) LES RECYCLEURS BRETONS (29)
Textile	112 t	REFASHION*
Ferrailles	504 t	GUYOT (29)
Cartons	234 t	PAPREC (29)
DDM	71 t	SHARP OUEST (29)
D3E	282 t	ECOSYSTEM*
Mobilier	814 t	ECOMAIISON*
Batteries	10 t	GUYOT (29)
Pneu	19 t	ALLIAPUR*
Piles	5 t	COREPILE*
Verre	1 245 t	VERRALIA*
RSHV	1 398 t	ECOTRI (29)
Huisseries	15 t	VALOBAT
Plastiques durs	100 t	ECOMAIISON*
Plâtre	43 t	VALOBAT*
Jouets	t	ECOMAIISON*
ABJ	t	ECOLOGIC/ECOMAIISON*
ASL	t	ECOLOGIC*
TOTAL	5 780 t	* Éco-organismes

En 2024,
19 563 t
de déchets
traités ou enfouis.



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (INCINÉRATION), 2024

	Tonnages	Repreneurs
OMR	3 837 t	SIDEPAQ (29)
Incinérables	660 t	SIDEPAQ (29)
Bois A	90 t	CHAUFFERIE INDUSTRIELLE (22) GENDRON (49)
Refus de tri	305 t	SOTRAVAL (UVE du SPERNOT)
TOTAL	4 882 t	

VALORISATION ORGANIQUE (COMPOSTAGE), 2024

	Tonnages	Repreneurs
Déchets verts	4 635 t	CCPCP
	1 049 t	SEDE
TOTAL	5 684 t	

ENFOUISSEMENT, 2024

	Tonnages	Repreneurs
Encombrants	568 t	SECHE (35) / SUEZ (56)
Gravats	2 639 t	GUENNEAU (29)
TOTAL	3 207 t	



LES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2017

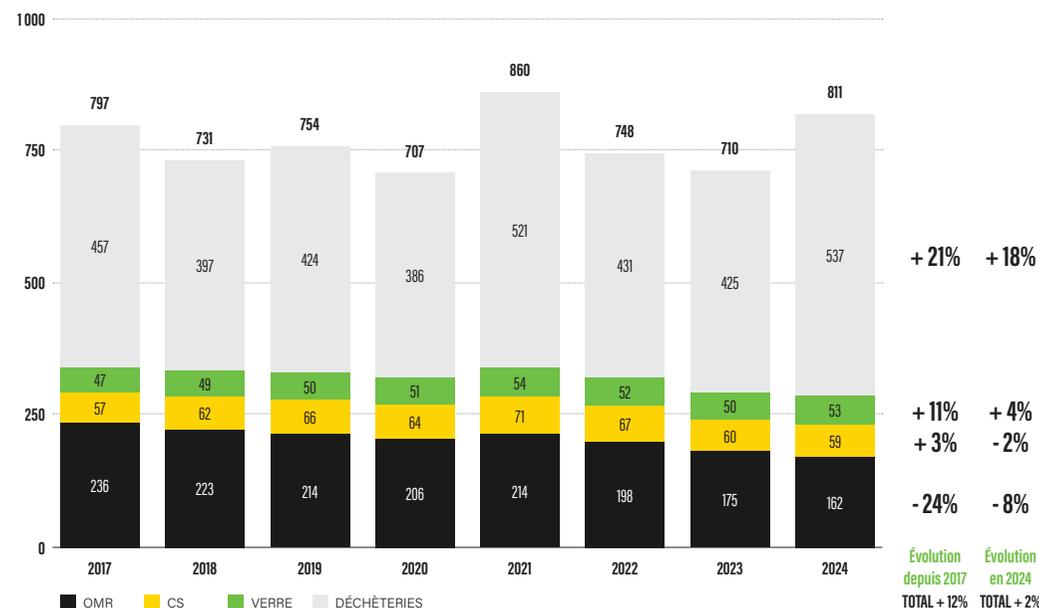


ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2017 (en tonnes)



Malgré une **baisse considérable des tonnages d'OMR en 2024**, une **augmentation importante des tonnages globaux** est constatée, notamment en déchèterie. Le développement des bacs individuels, des PAV avec une carte d'accès et la réorganisation du service ont permis de diminuer les OMR de 8%. Par ailleurs, la mise en place des REP a permis clairement de diminuer les encombrants mais la tempête CIARAN a provoqué une hausse de 37% des déchets verts ainsi que l'augmentation d'autres types de déchets (bois, ferraille, gravats) avec les dégâts occasionnés.

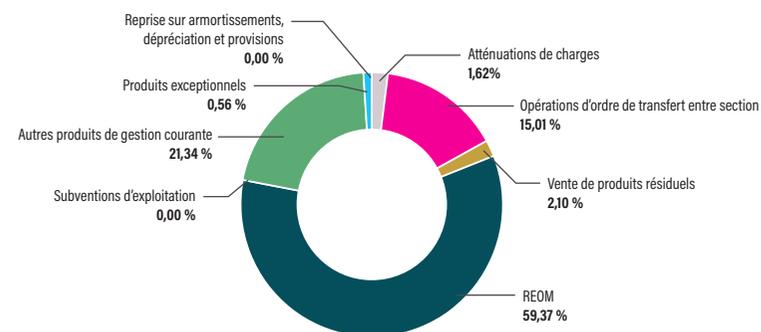
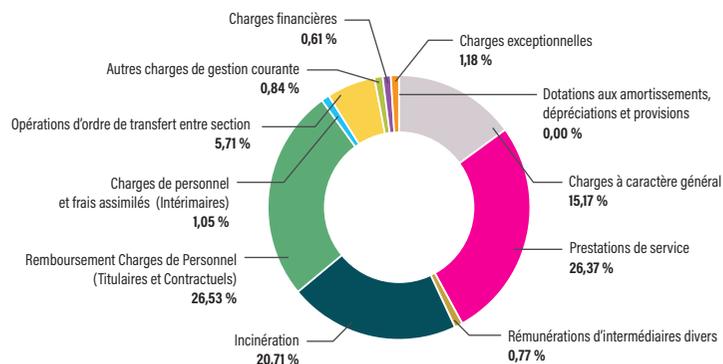
CHIFFRES CLÉS EN KG/HAB (population INSEE)



LES INDICATEURS FINANCIERS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
011 - Charges à caractère général	494 005,12 €	15,17 %
Prestations de service	891 097,55 €	27,36 %
Rémunérations d'intermédiaires divers	25 135,63 €	0,77 %
Incinération	674 604,22 €	20,71 %
Remboursement Charges de Personnel (Titulaires et Contractuels)	864 074,58 €	26,53 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés (Intérimaires)	35 913,84 €	1,10 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	186 107,71 €	5,71 %
65 - Autres charges de gestion courante	27 314,54 €	0,84 %
66 - Charges financières	19 885,66 €	0,61 %
67 - Charges exceptionnelles	38 473,26 €	1,18 %
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 256 612,11 €	100,00 %



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
013 - Atténuations de charges	67 396,89 €	1,62 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	624 000,00 €	15,01 %
703 - Ventes de produits résiduels (GUYOT ENVIRONNEMENT + SIDEPAQ + PAPREC)	87 333,10 €	2,10 %
706 - REOM	2 468 140,77 €	59,37 %
74 - Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 %
75 - Autres produits de gestion courante (ECO MOBILIER + CS+ OCAD3E)	887 168,39 €	21,34 %
77 - Produits exceptionnels	23 427,35 €	0,56 %
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	4 157 466,50 €	100,00 %



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	624 000,00 €	65,55 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	204 047,228 €	21,43 %
20 - Immobilisations incorporelles (Logiciels)	2 556,00 €	0,27 %
21 - Immobilisations corporelles (Mobilier, Conteneurs, Colonnes)	121 369,20 €	12,75 %
TOTAL GÉNÉRAL	951 972,42 €	100,00 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	186 107,71 €	89,35 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	22 188,87 €	10,65 %
TOTAL GÉNÉRAL	208 296,58 €	100,00 %

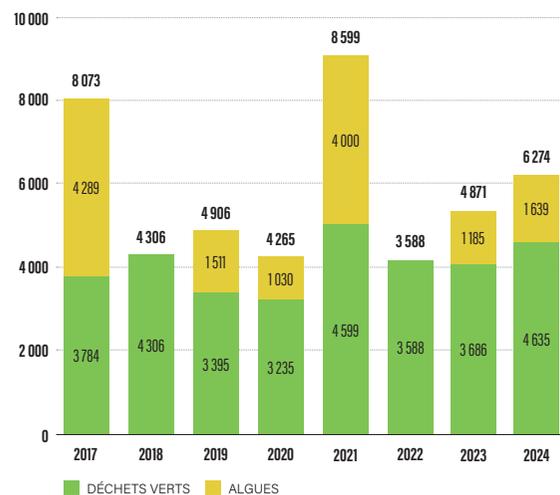
LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Une plateforme de compostage accueille les **déchets de jardin issus des déchèteries** et permet de les transformer en compost. Ce compost est mis à disposition gratuitement aux usagers dans les déchèteries, ou donné aux agriculteurs qui en font la demande.

La plateforme de compostage se situe à Plonévez-Porzay et reçoit tous les **déchets verts** des déchèteries de Châteaulin et de Plonévez-Porzay ainsi que les **algues vertes** rejetées sur les plages des quatre communes littorales (Saint-Nic, Ploéven, Plomodiern et Plonévez-Porzay).



PLATEFORME DE PLONÉVEZ-PORZAY (en tonnes)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
011 - Charges à caractère général	178 000,00 €	72,42 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 804,16 €	27,58 %
TOTAL GÉNÉRAL	245 804,16 €	100,00 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
744 - FCTVA	572,83 €	0,28 %
75 - Autres produits de gestion courante	207 477,42 €	99,72 %
TOTAL GÉNÉRAL	208 050,25 €	100,00 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

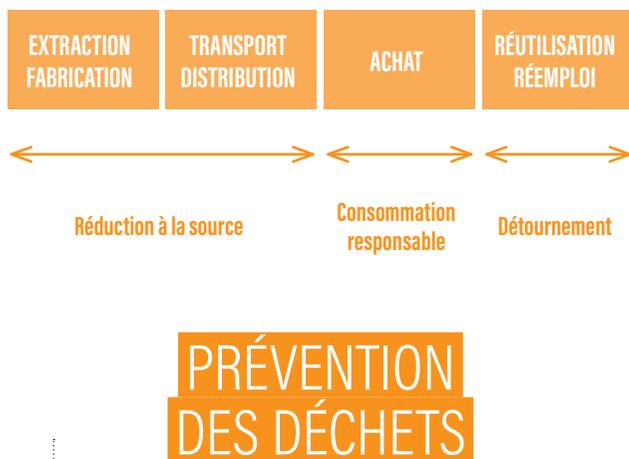
Pas de dépenses

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 804,16 €	100,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	67 804,16 €	100,00 %

PRÉVENTION & RÉDUCTION DES DÉCHETS (COMPOSTAGE/ SENSIBILISATION)

La **notion de prévention** est distincte de celle de « gestion des déchets » qui désigne l'ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour recycler, valoriser ou éliminer les déchets produits :



GESTION
DES DÉCHETS

Abandon
& prise en charge par la collectivité



MIS EN ŒUVRE D'UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (PLPDMA)

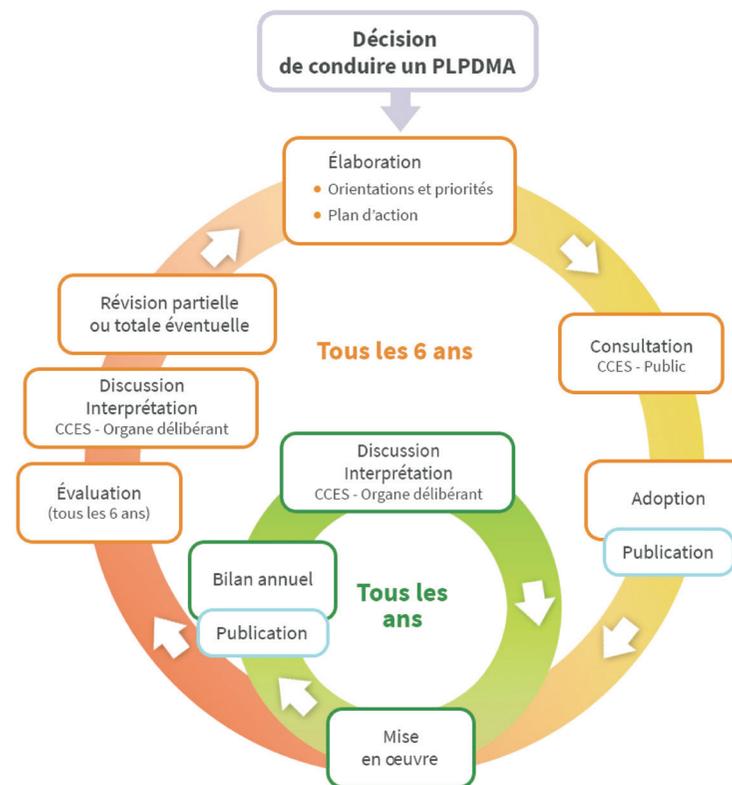
Ce plan se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire par les acteurs du dit territoire, » (Ademe).

C'est en cohérence avec l'ensemble de la réglementation que les collectivités locales, compétentes pour la collecte et le traitement des déchets, doivent définir de manière opérationnelle le PLPDMA. L'objectif de celui-ci sera de territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Le PLPDMA s'étend sur une période de 6 ans et sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le PLPDMA comprend :

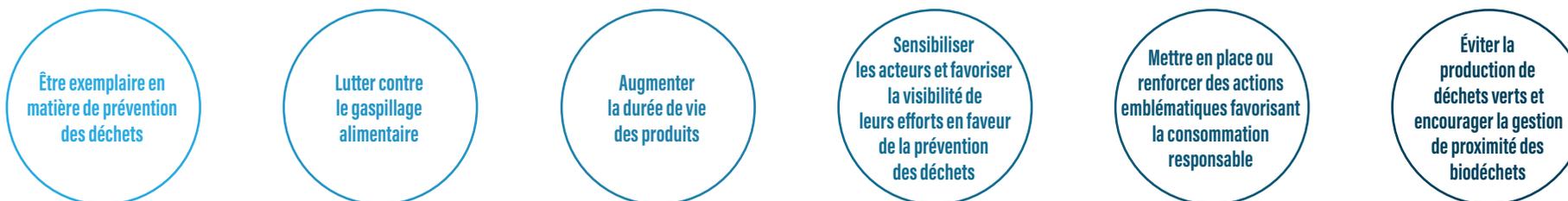
- Un diagnostic du territoire, des gisements et du traitement des déchets ;
- Des objectifs stratégiques et quantitatifs, établis selon le contexte territorial ;
- Un programme d'actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Le PLPDMA doit tenir compte des autres démarches initiées par la CCPCP, comme le PCAET (Plan-Climat-Air-Energie Territorial), et la réorganisation en cours du SPED.



Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

Le 5 juillet 2022, les Élus de la CCPCP ont validé la **mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)** de la CCPCP. **6 axes** présentés ci-dessous et réparties en **26 actions** ont été retenus :



PLPDMA



BILAN 2024 DU PLPDMA

Dans le cadre du PLPDMA, plusieurs actions ont pu voir le jour :

- › **Fiche action n° 8** : Développer et/ou optimiser des zones de réemploi sur les déchèteries
- › **Fiche action n° 11** : Mettre en place un dispositif d'information aux nouveaux arrivants.
- › **Fiche action n° 15** : Informer sur les filières de traitement et les aspects techniques des déchets
- › **Fiche action n° 16** : Prévoir des stands d'informations sur les marchés
- › **Fiche action n° 17** : Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés.
- › **Fiche action n° 18** : Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB et élaborer une campagne d'information.
- › **Fiche action n° 22** : Promouvoir le compostage individuel par la distribution d'un composteur individuel et une plaquette d'accompagnement.
- › **Fiche action n° 24** : Accompagner les professionnels à l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets
- › **Fiche action n° 25** : Distribution du guide « mon jardin zéro déchets ».

PERSPECTIVES 2025 DU PLPDMA

Divers thèmes vont être abordés :

- › **Fiche action n°5** : Sensibilisation au tri des agents de la CCPCP et des mairies
- › **Fiche action n°12** : Réaliser une communication spécifique en direction des touristes et des professionnels du tourisme.
- › **Fiche action n°13** : Élaboration d'un nouveau programme d'animation en direction des établissements scolaires et ASLH
- › **Fiche action n° 15** : Informer sur les filières de traitement et les aspects techniques des déchets.
- › **Fiche action n° 16** : Prévoir des stands d'informations sur les marchés.
- › **Fiche action n° 17** : Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés.
- › **Fiche action n° 20** : De l'eau du robinet
- › **Fiche action n° 24** : Accompagner les professionnels à l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets.
- › **Fiche action n° 25** : Distribution du guide « mon jardin zéro déchets »
- › **Fiche action n°26** : Broyage saisonnier des déchets verts – valorisation des Sapins de Noël.

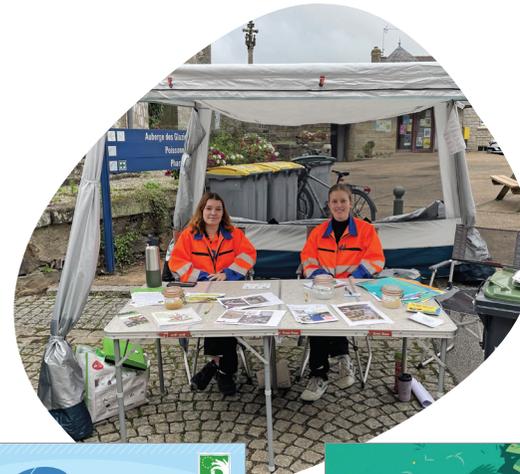
LES ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

Les animations de proximité permettent d'aborder la problématique de la prévention et du tri des déchets auprès de différents publics :

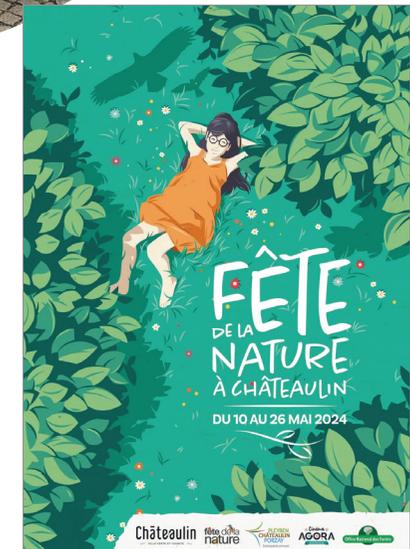
Deux agents sont présents sur un stand d'information pour échanger sur les différents sujets gérés par le SPED (prévention, tri, compostage, biodéchets, etc...) avec le public présent lors de la manifestation

- Fête de la Nature
- Jardiner au Naturel
- Semaine Européenne de la réduction des déchets
- Marchés

Pour la première fois, le SPED, a organisé plusieurs actions pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).



Nombre de visiteurs



LES RÉALISATIONS 2024 ET LES PERSPECTIVES 2025



RÉALISATIONS 2024

- › Mise en œuvre des PAV à Châteaulin et Plomodiern.
- › Instauration des nouvelles REP sur les articles de sports et loisirs, les jouets et les articles de bricolages et de jardin.
- › Mise en œuvre de la collecte en C0.5 le 1^{er} avril avec les nouvelles tournées.
- › Approbation du règlement de collecte du SPED.
- › Développement des composteurs individuels et partagés sur le territoire.
- › Étude des possibilités de traitement des biodéchets.
- › Validation de l'étude sur le réaménagement des déchèteries.
- › Développer la communication de terrain sur le tri.
- › Acquisition de nouvelles BOM.
- › Réorganisation du service.
- › Réalisation du guide de collecte pour les professionnels.

PERSPECTIVES 2025

- › Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des déchèteries.
- › Développement du maillage des PAV sur le territoire.
- › Suppression des bacs collectifs et distribution de bacs individuels (Pleyben, ...).
- › Création d'animations auprès des ALSH du territoire.
- › Bilan du PLDMA à mi-parcours.
- › Dépôt d'un nouveau dossier dans le cadre de l'appel à projet des déchèteries de la Région Bretagne.
- › Renforcement de la base de données du fichier des redevables.
- › Renforcement de la communication de proximité avec les ambassadeurs de la prévention et tri pendant période estivale.
- › Réalisation du guide des dépôts sauvages

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

SPED - Service Public d'Élimination des Déchets

Site de Péren - 29150 CHÂTEAULIN

02 98 86 00 30

sped@ccpcp.bzh

www.ccpcp.bzh

